

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Réunion du 17 décembre 2024**

Acte administratif exécutoire  
Réception par le préfet : 19/12/2024  
Publication : 19/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**CA 2024 - 38 : Situation du CIS Langey - fermeture**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni le mardi 17 décembre 2024, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. Christophe LE DORVEN  
M. Francis PECQUENARD  
M. Didier GARNIER  
M. Marc GUERRINI  
M. Bertrand MASSOT

M. Olivier HOUDY  
M. Pierre SANIER  
M. François BELHOMME  
M. Alain BELLAMY

**Membre(s) excusé(s) :**

Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER  
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU  
Mme Elisabeth FROMONT  
M. Stéphane LEMOINE  
Mme Karine DORANGE  
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY  
M. Eric GERARD

**Membre(s) absent(s) :**

**Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :**

**Présents de droit :**

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet  
Mme Isabelle CALLARD, adjointe au payeur départemental

**Excusé(s) :**

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir  
M. Laurent ARCHENAUT, payeur départemental représenté par Mme Isabelle CALLARD

**Etaient présents avec voix consultative :** Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle ; et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Lieutenant Franck CATRY ;

**Excusé(s) :** Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Capitaine Cédric ROBERGE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM représenté par Sergent-chef Alexis BADAIRE ; M. Thomas BENOIT ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; Lieutenant Sylvain ESNAULT, Adjudant Dominique GUILMIN, référents sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID ; Sapeur 1<sup>ère</sup> classe Gwenaëlle HALLIER référentes mixité et lutte contre les discriminations.

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55 ;

Vu les avis de la CATSIS du 9 décembre 2024 et du CCDSPV du 10 décembre 2024.

\*\*\*

Le présent rapport a pour objet de présenter la situation du CIS Langey et de statuer sur le devenir de ce centre.

Le diagnostic du centre réalisé en mai 2024 met en évidence des difficultés.

Depuis plusieurs années, le CIS Langey souffre d'une carence de sapeurs-pompiers volontaires (SPV). Actuellement, le centre repose exclusivement sur le sapeur Sylvain Litaudon, chef de centre, qui est également engagé dans un autre CIS (Cloyes-sur-le-Loir), rendant son implication au CIS Langey insuffisante. En effet, le chef de centre ne trouve pas pertinent de se rendre disponible, compte tenu de l'absence d'autres personnels pour constituer une équipe opérationnelle.

D'un point de vue opérationnel, le CIS Langey n'a réalisé aucune opération depuis 3 ans, malgré un potentiel d'une trentaine d'interventions sur cette période.

Malgré de nombreuses démarches visant à relancer et à dynamiser le centre, comme l'expérimentation du complément d'équipage à 1 seul sapeur-pompier et un réel soutien de la chefferie, celles-ci n'ont pas permis de changer la dynamique ou de recruter.

Le centre n'apporte, à ce jour, aucune plus-value en termes de maillage territorial.

La commune de Langey, commune déléguée de la commune nouvelle de Vald'Yerre, est aujourd'hui défendue par le CIS Cloyes-sur-le-Loir et par le CISM Châteaudun. Cela pourra évoluer, au regard des conclusions du règlement opérationnel, applicable courant 2025.

Les élus de la commune ont été informés et sensibilisés à cette démarche de fermeture du centre.

Le bail de location du bâtiment sera résilié conformément aux clauses prévues dans celui-ci.

Le chef de centre, le sapeur Sylvain LITAUDON conservera son engagement au CIS Cloyes-sur-le-Loir.

La fermeture du centre pourra être effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, par arrêté préfectoral.

\*\*\*

**Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve la fermeture du CIS Langey. Cette dernière pourra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

**Pour : unanimité**

**Contre : /**

**Abstention : /**